



N° 006 /2023/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

relatif au démarrage du recensement électoral dans les zones 2 et 3

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des citoyens et des agents électoraux que les nouvelles dates du recensement électoral dans les zones 2 et 3 sont fixées comme suit :

- zone 2 : du 20 au 27 mai 2023 ;
- zone 3 : du 05 au 12 juin 2023.

Les heures d'ouverture et de clôture des Centres de Recensement et de Vote (CRV) sont fixées de 07h00 à 16h00.

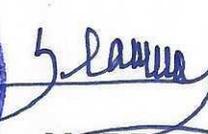
Tous les agents électoraux sont priés d'être dans leur CELI d'affectation de la zone 2 le vendredi 19 mai 2023 à 07 heures.

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), compte sur le patriotisme, l'engagement et la mobilisation de tous pour la réussite de ce recensement électoral dans les zones 2 et 3.

Fait à Lomé, le 16 MAI 2023

Le Président




Dago YABRE